



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA TRANSITION
NUMÉRIQUE
ET DES COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconduction de l'AFNIC : un nouvel élan pour le .fr

Paris, le 01/10/2021
N°1474

A l'issue d'un appel à candidatures lancé le 12 avril 2021, l'Association pour le nommage Internet en coopération (AFNIC) est reconduite comme office d'enregistrement du .fr pour une période de 5 ans à compter de juillet 2022.

Le développement et l'adoption du .fr par un nombre croissant d'entreprises et de particuliers est un **outil de la souveraineté numérique française** et un **gage d'autonomie technologique et financière des entreprises** opérant leur transition numérique, notamment vis-à-vis des grandes plateformes.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement a souhaité, dans le cadre de cette mise en concurrence, insister sur **les exigences de l'Etat concernant sa gestion**, qui doit garantir que l'extension nationale est **sûre, sécurisée, responsable et accessible techniquement et financièrement**. Le domaine .fr est une zone de confiance sur Internet et doit ainsi concilier efficacement **lutte contre les abus et simplicité d'utilisation**. Il appartient à tous et, en tant que **commun numérique**, sa gestion doit être ouverte, participative et transparente.

Cette désignation s'accompagne **de nouveaux engagements pris par l'AFNIC**, notamment :

- **en matière de sécurité, de fiabilité et de résilience**. L'AFNIC, en tant qu'opérateur de service essentiel (OSE), prendra des mesures supplémentaires renforçant la sécurité de la zone .fr ; l'ensemble des données du registre resteront hébergées sur le territoire national, et la coopération sera renforcée avec l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- **en matière de lutte contre les noms de domaine portant atteinte à l'ordre public et de protection des noms de domaine de l'Etat liés au .fr**, l'AFNIC mettra en place des outils permettant de renforcer la vigilance et la réaction face aux enregistrements de noms de domaine contraires à l'ordre public ou contrefaisant les institutions de la République ;

- **en matière de promotion et de développement du « .fr »**, avec la poursuite des programmes engagés pour l'accompagnement des TPE/PME et des citoyens (« Réussir en .fr », participation active au programme gouvernemental France Num) et une accessibilité tarifaire accrue grâce à des réductions de prix ciblées à même d'encourager l'usage effectif des noms de domaine en .fr (création de sites internet pour les TPE/PME, création et utilisation de mails personnalisés pour les particuliers notamment) ;
- **enfin, en matière de RSE et d'engagement sociétal**, par l'affectation de 10% du chiffre d'affaires à la R&D visant à promouvoir des solutions souveraines et interopérables, et à mieux connaître et réduire l'empreinte carbone des noms de domaines, ainsi que par l'affectation de 11% du chiffre d'affaires à des thématiques d'intérêt général (notamment la Fondation AFNIC pour la solidarité numérique) et au soutien à des projets informatiques d'intérêt général structurants. Enfin, l'Afnic s'est engagée à atteindre la neutralité carbone pour le .fr sur la durée de la future convention.

Le « .fr », c'est :

- ⇒ **3,8 millions** de noms de domaine enregistrés
- ⇒ **14%** de croissance des créations de noms de domaines en « .fr » entre 2019 et 2020
- ⇒ **400** bureaux d'enregistrement accrédités répartis sur tout le territoire
- ⇒ Un coût inférieur d'environ **30%** au « .com »

Cédric O : *« Le développement du « .fr » est la condition indispensable du développement d'un numérique français dynamique et souverain. La redésignation de l'AFNIC comme concessionnaire permettra de poursuivre la dynamique initiée. »*